Comité d'orientation



Recommandations du Comité d'orientation de l'OFB sur l'OFB et la transformation numérique de la société

Version finale - novembre 2024

Cette note résulte de la séance du Comité d'orientation (CO) de l'OFB d'octobre 2023 sur « L'OFB et la transformation numérique de la société ».

Après avoir défini, en séance plénière, ce que l'on peut entendre par « transformation numérique de la société », trois applications ont été présentées pour illustrer l'usage du numérique dans le cadre des missions de l'OFB et les forces et faiblesses de l'établissement en la matière.

Des ateliers d'idéation, en petits groupes, ont ensuite permis de recueillir le point de vue des membres du CO sur les modalités selon lesquelles l'OFB peut :

- se préparer à la transformation numérique, pallier les risques et tirer parti des opportunités, afin de susciter des changements transformateurs de la société et réaliser plus efficacement ses missions;
- co-construire son ambition avec le numérique.

Cette note récapitule les principales idées issues des échanges de cette journée.

I. Points d'attention générale

- L'écoute par l'OFB des besoins et retours des utilisateurs citoyens est limitée; c'est un point de faiblesse de l'OFB, qui met à disposition des outils et des données généralement en appui de politiques publiques mais sans aller jusqu'aux usagers citoyens;
- La mise à disposition d'applications numériques donne implicitement des signes aux acteurs professionnels et aux citoyens sur les orientations des politiques publiques (elle transmet des messages qui ne sont pas neutres); l'OFB doit veiller à ne pas induire de confusion dans les messages transmis (par exemple, priorité à l'évitement avant la compensation);
- > Il importe de distinguer le rôle de l'OFB comme fournisseur de données interopérables de celui de fournisseur d'applications;
- Le numérique est un facteur de transformation des métiers et pratiques des acteurs socioprofessionnels. Ces changements ont des incidences techniques et socio-économiques qui, à leur tour, sont sources d'évolution des impacts des activités (agricoles, industrielles ou tertiaires) sur la biodiversité. L'OFB doit tenir compte de ces transformations dans son approche des activités sectorielles.

II. <u>Comment maîtriser les risques des systèmes d'information?</u>

Comment l'OFB peut-il être concerné par les différents risques liés au numérique (fracture numérique et inégalité d'accès, risques éthiques, mauvaise appropriation privée, désinformation et dispersion de l'information, empreinte environnementale, cybermalveillance, obsolescence des SI...)? Comment l'OFB peut-il prévenir et gérer ces risques?

- ➤ Le risque de fracture numérique et d'inégalité d'accès peut être lié à des difficultés techniques d'accès à l'internet, à une méconnaissance des pratiques des nouvelles technologies ou au recours privilégié à d'autres voies de communication notamment en cas de tradition orale. Il induit et renforce la création de communautés isolées au sein de réseaux sociaux. Seules les personnes déjà sensibilisées à un sujet sont touchées par les messages d'information et s'expriment. Il s'ensuit une vision biaisée de la réalité des territoires, des attentes des publics et des solutions possibles. Pour pallier ce risque, l'OFB pourrait:
 - ✓ **doubler d'un dispositif non numérique** chaque système numérique destiné à tous,
 - ✓ s'appuyer sur des relais locaux ayant les mêmes valeurs que l'OFB pour diffuser ou faire remonter l'information (toutefois, les associations de protection de la nature font déjà beaucoup et manque de moyens, il est aussi difficile de trouver des relais locaux pour les missions régaliennes),
 - ✓ mettre en place des interfaces simples pour permettre aux gestionnaires d'espaces et aux différents publics d'alimenter en données les systèmes d'information,
 - adapter la communication (contenu, vecteur, support) aux différents publics (utiliser des termes compréhensibles, croiser avec d'autres approches culturelles, historiques, etc. pour toucher les publics ayant ces autres clefs d'entrée, employer des médias adaptés, veiller à ce que le nom d'une application soit représentatif de sa vocation et compréhensible pour les usagers).
- Pour pallier le risque de mauvaise appropriation (mauvais utilisation des données publiques par des algorithmes ou pour des usages privés, telle que des entreprises fournissent des services sur la base de données OFB parfois partielles, ou ces services et les données mises à disposition par les entreprises sont vendues, ou encore les fournisseurs initiaux de données sont anonymisés, etc...), l'OFB pourrait:
 - √ proposer des accès différenciés aux données selon l'expertise des utilisateurs,
 - ✓ afficher, sur les sites de diffusion des données publiques, un message simple et engageant sur les valeurs éthiques portées par l'OFB et liées à ces données, afin d'inciter les opérateurs/usagers privés à les respecter,
 - élaborer des règles éthiques (« charte ») avec les professionnels et labelliser les applications (faire figurer une mention « applications approuvées par l'OFB » ou un label « engagé pour la nature »),
 - ✓ promouvoir la mise à disposition de services par les opérateurs s'engageant à respecter les valeurs éthiques portées par l'OFB et liées aux données,
 - ✓ faire que les applications délivrent des messages d'alerte préconisant un usage adéquat des données mises à disposition (par exemple pour éviter la sur-fréquentation d'un site, le braconnage ou la collecte de certaines espèces).
 - Pour lutter contre la désinformation et la dispersion de l'information: l'immédiateté de diffusion des informations et la multiplicité des outils et acteurs, rendus possibles par le numérique, demandent des doctrines (« informations supra-chaudes ») et des organisations (veilles et boucles de décision rapides) adaptées.

Les risques suivants liées aux boucles d'information numériques ont été pointés :

- ✓ opposition claire entre une information ultra-simplifiée et la complexité des sujets « biodiversité »,
- ✓ les cibles des outils numériques sont souvent des publics utilisant de manière privilégié ce type de réseau d'information et assez peu les autres alors qu'ils pourraient contre-balancer les éventuelles fake-news,
- ✓ la **sur-information** peut être synonyme aussi de **désinformation**.

Dans ce contexte, l'OFB pourrait:

- ✓ assumer le fait que la désinformation existe et continuera à exister sur les réseaux sociaux... en pointant quelques triptyques «thèmes/acteurs/cibles» clefs où l'OFB se positionne (stratégie multi-outils, réactivité crédible...),
- ✓ produire plutôt des **contenus « positifs »** (retours d'expérience, écologie heureuse...) afin de pallier au contexte d'éco-anxiété... sans minimiser les constats de dégradation des ressources naturelles,
- ✓ contre-balancer le «tout numérique » par des approches privilégiant le contact humain et l'expérience vécue.
- La réputation de l'OFB et la crédibilité de ses messages pourraient être entachées, si ses actions ne prennent pas en compte l'empreinte environnementale (consommation d'énergie primaire, d'eau, d'électricité; émissions de gaz à effet de serre).. Pour prévenir ces risques, l'OFB pourrait:
 - ✓ mener une réflexion pour promouvoir une exemplarité dans les usages du numérique (identifier les postes de consommation, faire le maximum pour réduire les impacts) et la mise en place de labels d'exemplarité, et évaluer ces labels,
 - ✓ se positionner comme pilote des démarches expérimentales portées par l'État.

III. Comment tirer parti du numérique pour mieux écouter, sensibiliser et mobiliser la société?

Comment l'OFB peut-il recourir au numérique pour mieux écouter la société et co-construire son ambition en matière de mobilisation de la société ? Que serait un "système" d'information et d'action pour que les citoyens soient en capacité d'agir en faveur de la biodiversité ? Comment doit se positionner l'OFB au sein de ce système ?

- Les rôles de l'OFB pourraient être :
 - ✓ centre de ressources pour les acteurs relais de la mobilisation de la société (médias, associations, acteurs de la culture, du tourisme, du sport...),
 - ✓ source de confiance pour « qualifier » (labelliser) les actions impactantes ou les sources fiables,
 - ✓ créer du liant entre les acteurs,
 - ✓ créer une **cellule de veille et de lutte contre la désinformation** et organiser la réponse avec des partenaires (fact checking),
 - orienter vers des moyens d'action et acteurs (faire des recommandations permettant de passer à l'action dans le monde physique). L'OFB pourrait être formateur de citoyens actifs pour la biodiversité (guider à travers les textes juridiques, décrypter, expliquer comment mobiliser son élu, organiser un collectif, conduire une action pertinente...; créer un vademecum du citoyen engagé et actif en sus d'une FAQ accessible en ligne avec des réponses à des situations et questions courantes (ex. oiseau blessé, EEE dans mon jardin...).
- En matière d'écoute de la société, l'OFB pourrait tirer parti du numérique plutôt en amont d'un nouveau projet :
 - ✓ par une écoute au plus près des territoires, le cas échéant en s'appuyant sur les aires protégées qui sont des espaces propices à une écoute active liant numérique et terrain,
 - ✓ **sur des sujets locaux** (plutôt que nationaux) et des questions particulières (diagnostic, gestion d'aire protégée, restauration écologique...),
 - ✓ pour toucher des personnes non engagées, faire passer à l'action,
 - ✓ **pour faciliter l'accès au débat**, permettre au citoyen de faire part d'observations ou de faits et constats étayés (mais pas dans un esprit de délation).
- Les points d'attention auxquels l'OFB doit veiller dans son écoute de la société à l'aide du numérique sont:
 - ✓ la légitimité, le risque de biais des réponses données (ceux qui s'expriment ne sont pas toujours représentatifs des attentes et besoins de la société cf. supra),
 - ✓ «la promesse »/assurer un retour (l'OFB doit dire a priori et a posterori ce qu'il fait des éléments transmis par ceux qui répondent à son écoute active, et comment).

- En matière de mobilisation (d'« encapacitation ») citoyenne par le numérique,
 - ✓ l'OFB doit avoir une analyse et une approche stratégique en ce domaine; cela exige aussi de travailler sur la notoriété de l'OFB pour qu'il soit reconnu comme émetteur de référence,
 - ✓ **l'OFB doit éviter de recréer des canaux. L'OFB doit s'appuyer sur l'existant** (autant en matière relais d'acteurs que d'outils) et **établir des partenariats** (pour assurer une communication conjointe claire et cohérente c'est à dire informer pour que les autres acteurs informent à leur tour);
 - ✓ **l'OFB doit s'appuyer plus fortement sur les aires protégées** qu'il a en gestion, et proposer des outils numériques adaptés pour la sensibilisation des visiteurs ou pour faire des visiteurs des acteurs de la connaissance et de la gestion ;
 - ✓ la mobilisation ne peut pas se faire uniquement par le numérique, mais doit s'incarner dans la vie « physique » :
 - équiper en numérique des démarches réelles sur les territoires et viser des impacts concrets,
 - o rendre les interactions « physiques » (accueil, point de contact, service...),
 - o penser le dernier kilomètre : ex. une chaîne en ligne pour mobiliser le citoyen et l'accompagner jusqu'au terrain (appui asso, collectivité, etc.).
- L'OFB pourrait également utiliser des données privées afin de contribuer à écouter et mobiliser la société:
 - ✓ en contractualisant avec les opérateurs privés pour disposer de ces données (exemples : données de populations présentes sur les mailles de téléphonie mobile; données de temps de parcours ou de points de congestion disponibles sur les applications de navigation ou d'itinéraire routier; données de consommation d'énergie ou d'eau smart grid, smart water -, etc.) et les utiliser afin de prévenir les pics de fréquentation ou d'usage;
 - ✓ en intervenant dans des réseaux sociaux privés pour délivrer des messages d'information et de sensibilisation à la préservation de la biodiversité (exemples : réseaux sociaux de camping, de clubs de randonnées ou de sportifs en mer/terre);
 - ✓ pour repérer des atteintes à l'environnement (exemple décharges d'ordures).

IV. <u>Comment tirer parti du numérique pour améliorer et coproduire la connaissance</u>?

Quelles sont les nouvelles sources de données mobilisables grâce à la transformation numérique pour enrichir la connaissance de la biodiversité, des pressions et des usages ?

Comment l'OFB peut-il accompagner l'entrée en opérationnel des produits innovants ?

- > Concernant les sources de données :
 - ✓ <u>télédétection et imagerie satellitaire</u> : à considérer pour l'observation des premiers mètres d'eau (ex. colorimétrie pour plancton),
 - ✓ <u>capteurs connectés, IoT</u>: à recouper avec les dispositifs de suivi "utilisateurs",
 - ✓ <u>crowdsourcing massif</u>: mettre l'accent sur la connaissance des usages (tourisme notamment) en plus des observations naturalistes bien investies,
 - ✓ <u>sources alternatives</u> (réseaux sociaux, moteurs de recherche...): à mobiliser sous 2 conditions (atteinte à la biodiversité manifeste et moyens d'action adéquats des agents OFB), 2 exemples: brigade numérique pour détecter les comportements inadéquats et labellisation de réseaux ou d'évènements),
 - ✓ <u>IA, machine learning, sources combinées</u>: pour connecter les domaines scientifiques, compléter l'analyse des données de "réseaux sociaux", "boucher les trous" sur les territoires. L'OFB pourrait permettre les réutilisations (utiliser et combiner les solutions existantes), en assurer la cohérence et la qualité, plutôt que se placer en concurrent en développant des produits propres.
- Le rôle de l'OFB est davantage de viser la réalisation d'outils innovants par des acteurs externes (par subvention, marché public, convention...) plutôt que de réaliser en propre; il doit cependant conserver une connaissance (sans chercher à être dépositaire de l'expertise). Le recours au format "fondation" serait à renforcer pour favoriser le mode participatif, la répartition des compétences entre les acteurs (cf. atelier "travailler avec la sphère privée").
- La dimension internationale est celle qui est pertinente, tant pour les productions (applicatifs produits et données) que pour les ressources mobilisées (codes, opérateurs externes...).

Annexe - Idées transversales complétant la réflexion

- Le numérique ne suffit pas (besoin d'un doublage par un système non numérique, d'un couplage à des actions de terrain, de relais locaux, d'incarnation dans la vie réelle...).
- L'usage du numérique nécessite une approche stratégique :
 - o dans le choix des outils (applications, données) mis à disposition car ils transmettent implicitement des messages sur les orientation des politiques publiques; l'usage du numérique doit s'inscrire dans les stratégies de l'établissement,
 - o dans le choix des publics cibles : qui, pourquoi, pour quel message ? (et il faut construire et délivrer des messages adaptés aux différents publics cibles).
- Les finalités (ou plus-values) de l'usage du numérique par rapport à d'autres moyens sont :
 - o toucher les publics ou personnes encore peu sensibles à la biodiversité et auxquels les acteurs de la biodiversité n'ont pas accès,
 - o offrir de meilleurs contenus à ceux déjà sensibilisés (plus d'informations et de solutions, en qualité et quantité).
- Les aires protégées sont intéressantes à divers titres :
 - o Territoires où pratiquer une écoute active à l'aide du numérique des habitants et autres usagers,
 - Espaces pour lesquels collecter et traiter des informations privées afin d'éviter des usages inadéquats (ex sur-fréquentation)
 - o Sujets des outils numériques (applications, données simple alerte, ou connaissance ou solution).
- Le rôle de l'OFB n'est pas de tout faire ni forcément de faire, il doit plutôt :
 - o fixer et/ou fournir un cadre de référence (ex. labels),
 - o être exemplaire,
 - o être un pilote, expérimenter, mais aussi susciter des innovations par d'autres
 - o mettre en relation certains opérateurs (faire du lien, fédérer),
 - o être centre de ressources (ressources produites par lui ou par d'autres, et mises à disposition de communautés qu'il anime ou que d'autres animent).
- Pas de tabou pour que l'OFB travaille avec des opérateurs privés (l'OFB peut permettre à ou collaborer avec des opérateurs privés pour qu'ils exploitent des données publiques; réciproquement l'OFB peut utiliser des données ou des réseaux privés); un intérêt à faire connaître ou définir des règles éthiques avec les opérateurs privés et à labelliser des applications respectant ces règles.
- **Une controverse sur l'usage du numérique pour des signalements**. Selon les ateliers, cette finalité est à rechercher ou à bannir.
- Une divergence sur la limitation des accès aux données pour éviter des usages inadéquats.
 Une autre solution est de proposer aux utilisateurs qui téléchargent les données de laisser leurs coordonnées (pour veiller ensuite à leur bonne utilisation ou pour les inciter à ce bon usage).